



Les Mesneux Le mag

Printemps 2021

N° 73

Le mot du Maire

Madame, Monsieur

Depuis mars 2020, nous traversons une crise sanitaire et économique sans précédent qui impacte nos vies au quotidien. Des restrictions administratives, l'application stricte des gestes barrières, l'interdiction de nous rassembler font que nos vies sont bouleversées. Cette pandémie nous prive de la vie sociale, festive, associative et culturelle que nous affectionnons.

En espérant l'efficacité de la vaccination à grande échelle, qui a démarré, j'espère pouvoir vous retrouver très bientôt dans des conditions agréables et sereines.

Malheureusement, malgré les effets d'annonce par les médias, il est toujours difficile d'obtenir un rendez-vous pour recevoir ce précieux vaccin. Le Grand Reims avait mis en place un Vacci'Bus : si l'idée de venir au plus près de la population était géniale, la médiatisation était importante mais l'organisation n'était pas à la hauteur !

Dans les petites communes, quelques habitants seulement ont pu bénéficier de la vaccination car les autres n'étaient pas inscrits sur la plateforme et les créneaux se sont trouvés pris par des personnes d'autres villages, parfois bien éloignés.

Pour notre commune, nous avons recensé 35 personnes candidates à la vaccination et finalement seuls 2 habitants ont pu être vaccinés. Deux autres personnes avaient pu obtenir un rendez-vous mais ont été invitées à rentrer chez elles : plus de vaccin disponible !

Une fois de plus, même si dans ce cas les responsabilités sont partagées, le Grand Reims aurait dû associer les élus locaux, qui sont proches de leurs habitants, avant la mise en place d'un tel dispositif certes médiatique mais également très coûteux !

Les centres de vaccination de Reims, Cernay-lès-Reims et Fismes restent opérationnels. Via « Doctolib » vous pourrez directement réserver, si vous êtes éligible, vos 2 consultations correspondant aux 2 injections du vaccin.

Le budget 2021 a été voté, à l'unanimité, lors du conseil municipal du 29 mars.

Les indicateurs financiers restent bons, bien que l'Etat continue de réduire ses dotations. Malgré cette baisse, notre budget permet à la fois de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, de remplir nos missions courantes tout en investissant pour notre commune en menant à bien nos projets.

Les travaux de réhabilitation de l'église, qui fait partie de notre patrimoine, commenceront à la fin du mois de mai. La circulation dans la rue de l'église sera interdite pendant toute la durée des travaux.

Le projet de construction de l'école sur le terrain communal de la Croisette avance : le concours d'architectes a été lancé fin avril.

Les travaux prévus sur le site de l'école actuelle seront réalisés dès le mois de juillet lorsque les enfants seront en vacances ; ils permettront à nos jeunes écoliers d'être accueillis dans de bonnes conditions.

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches et continuons ensemble à faire face à cette pandémie.

Anny Dessoy

Job d'été

En remplacement de salarié absent pour congé, la Commune de Les Mesneux propose un emploi en CDD au service technique pour des petits travaux d'entretien.

Période : juillet et éventuellement début septembre 2021.

Permis B souhaité, 18 ans révolus.

Merci de contacter le secrétariat de mairie au 03.26.36.55.98
ou lesmesneux@wanadoo.fr pour rendez-vous, avant le 15 juin 2021.

A l'école !

Le projet de construction de la future école avance.

L'étude des scénarios avec notre AMO (Assistant Maître d'Ouvrage) a conclu à la réalisation du projet en neuf sur l'emprise de la piste d'athlétisme du parc de la Croisette. La réhabilitation du bâtiment P3 n'a pas été retenue : pas d'intérêt économique et nuisant à la fonctionnalité des locaux.

Fin avril, le concours d'architecture a été lancé, nous en retiendrons 3 qui devront nous présenter leur projet cet été.

En mai un géomètre réalisera le relevé topographique de la zone de construction.

Début juin des forages seront réalisés sur l'emprise de la piste d'athlétisme pour connaître les caractéristiques du sol ; cela permettra aux architectes de savoir comment traiter les fondations.

La rentrée prochaine se prépare.

Des parents bénévoles (enseignantes de profession) nous apportent leur expertise pour préparer les achats de

mobilier et les équipements pédagogiques, merci à elles.

Nous avons déposé un dossier de subvention dans le cadre de l'école numérique afin d'équiper toutes nos classes de tableaux interactifs et de tablettes. En juillet les sanitaires pour les petits, le sas d'entrée et le rafraîchissement des locaux de l'ancienne mairie seront réalisés.

Combien de postes d'enseignants obtiendrons-nous ?

Est-ce finalement la modernité de notre projet qui a fait naître des « anti » ?

Partout ailleurs les parents se mobilisent pour conserver leur école ! Dans notre commune, ce sont quelques parents qui ont eu une démarche inverse si bien qu'au lieu de batailler pour l'ouverture d'un 4^{ème} poste d'enseignant nous avons dû œuvrer pour sécuriser 3 classes... quel gâchis !

JB



Cette année, la classe de CM2 de Madame Trisson, comme 15 autres classes de l'académie, a été sélectionnée pour participer à l'opération "Parlement des enfants".

Cette opération est organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF).

Pour cette 25^{ème} édition, les élèves devaient rédiger une proposition de loi sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée, au terme d'une discussion qui leur apprenait ce qu'est le débat démocratique.

La classe de CM2 a choisi de rédiger une proposition de loi "visant à créer une coéducation entre les parents, les enseignants et le personnel de la restauration scolaire afin de favoriser une alimentation durable et équilibrée".



...Les enfants ont présenté leur proposition de loi et ont pu poser de nombreuses questions sur la fonction d'un député, son quotidien, son rôle, ses missions et ses actions à l'Assemblée Nationale et dans sa circonscription.

Merci à notre députée de s'être prêtée au jeu et d'avoir répondu à toutes les questions même les plus personnelles.

Un grand bravo aux enfants et un grand merci à Madame Trisson, directrice de l'école, à l'initiative de cette belle aventure.

Parmi les différents axes de cette proposition de loi, figurent l'obligation de transmettre aux responsables légaux les menus de la cantine, de proposer des menus équilibrés pour le dîner, l'obligation pour les collectivités d'organiser le tri des déchets et d'y intégrer les élèves, l'adaptation des quantités à l'âge des élèves ou bien encore l'inscription de l'éducation au goût dans les programmes scolaires.

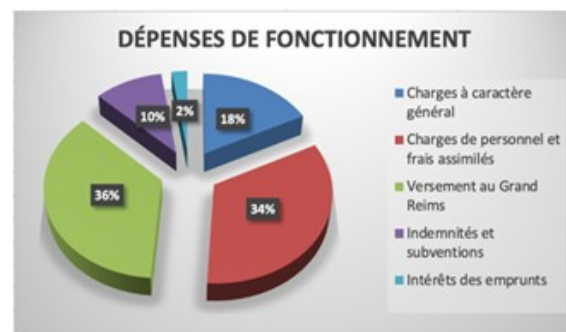
Ce travail a été couronné d'un premier succès puisque la classe a appris par un courrier du Recteur de l'académie en date du 7 avril que cette proposition était celle retenue pour l'académie de Reims ! Reste ensuite à convaincre le jury national pour se retrouver dans les 5 propositions finalistes et espérer se rendre tous ensemble à l'Assemblée nationale, si la situation sanitaire le permet.

Vendredi 7 mai, les enfants ont eu le plaisir de recevoir notre députée Aina Kuric ainsi que Corine Chevalier, conseillère pédagogique, attachée à l'Inspection de l'Éducation nationale Reims Ouest, qui représentait l'Éducation nationale et en présence d'Anny Dessoy, maire...

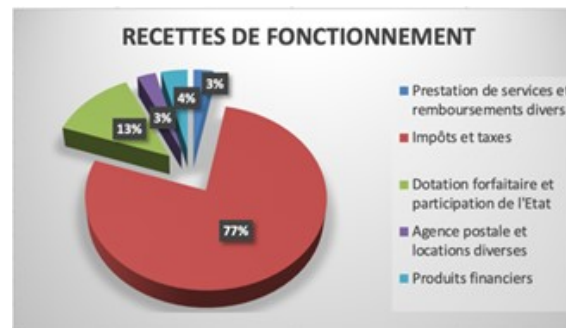


Dépenses et recettes 2020

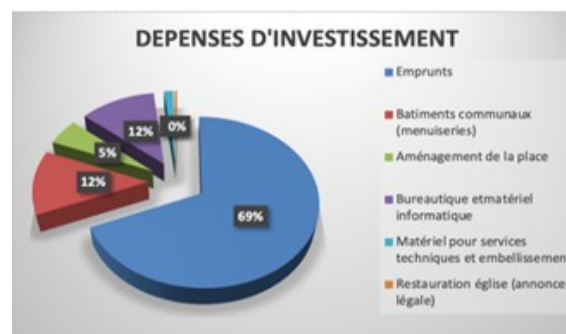
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RÉALISE AU 31/12/2020
Charges à caractère général	72 775 €
Charges de personnel et frais assimilés	139 013 €
Versement au Grand Reims	149 693 €
Indemnités et subventions	43 075 €
Intérêts des emprunts	9 824 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	414 380 €



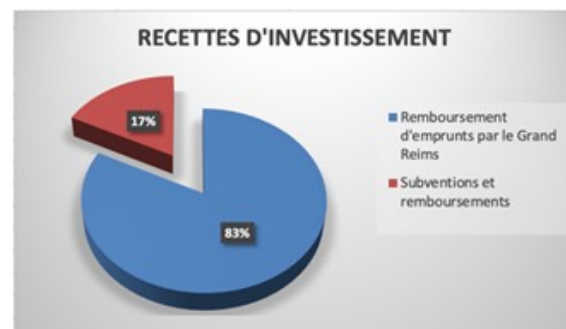
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RÉALISE AU 31/12/2020
Prestation de services et remboursements divers	17 503 €
Impôts et taxes	453 024 €
Dotation forfaitaire et participation de l'État	75 140 €
Agence postale et locations diverses	16 289 €
Produits financiers	23 066 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	585 021 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RÉALISE AU 31/12/2020
Emprunts	62 752 €
Bâtiments communaux (menuiseries)	11 352 €
Aménagement de la place	4 658 €
Bureautique et matériel informatique	10 929 €
Matériel pour services techniques et embellissement	1 335 €
Restauration église (annonce légale)	314 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	91 342 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT	RÉALISE AU 31/12/2020
Remboursement d'emprunts par le Grand Reims	113 258 €
Subventions et remboursements	23 879 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	137 137 €



Bertrand Gourdiér

Augmentation de la TEOM*

*Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En 2017, à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims, la neutralité fiscale était une priorité. La TEOM est restée pendant plusieurs années à 7,08%.

La TEOM figure sur le même avis d'imposition que la taxe foncière payée par les propriétaires. Cette taxe est la principale source de financement à la fois pour la collecte et le traitement des déchets, service de la compétence du Grand Reims.

De nouvelles dépenses liées notamment à la gestion de tous les types de déchets plastiques, la hausse progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, la mise en place de la collecte biodéchets, l'harmonisation du

fonctionnement de la collecte sur le territoire, une baisse importante des cours mondiaux pour la revente de matériaux (carton, papier...) obligent la Communauté Urbaine à augmenter le taux de cette taxe.

La hausse envisagée va faire passer le taux de la TEOM de 7,08 % à 9 %.

Les projections établies montrent que ce taux de 9 % va financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères sur la durée du mandat et assurer ainsi l'équilibre de la section fonctionnement.



La réforme de la taxe d'habitation (TH)

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette refonte de la fiscalité locale entrera progressivement en vigueur entre 2020 et 2023.

Les foyers fiscaux continuant d'acquitter une taxe d'habitation en 2020 seront progressivement exonérés, à hauteur de 30 % en 2021, de 65% en 2022 et de 100 % en 2023.

La réforme de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)

► Pour les communes :

La baisse des recettes de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de la TFB (20,61%), le taux de TFB passant ainsi de 15,51% à 36,12%.



► Pour les particuliers :

Ce que nous paierons en plus au titre de la TFB pour la commune, nous le paierons en moins pour le département.

► En conclusion :

La commune ayant voté pour 2021 le maintien des ses taux 2020, l'augmentation de taxe foncière sera due :

- à l'augmentation par l'Etat de la base de calcul (comme chaque année) ;
- à l'augmentation de la TEOM par le Grand Reims (voir page 3).

Bonjour Madame le maire,

Nous avons un projet de potager « partagé » dans la rue des Crayères. Au bout de notre rue, il y a un carré de pelouse non utilisé. Nous souhaiterions y mettre en place un petit potager. Nous avons sondé les habitants de notre rue et tous sont enthousiastes à cette idée et nous proposent de participer financièrement à ce projet. Nous n'utiliserions pas tout le carré de pelouse, seulement 1/3, voire la moitié.

Nous avons l'idée de planter des herbes aromatiques, des tomates et d'autres fruits et légumes. Nous nous occuperons de l'entretien du potager, avec l'aide de nos parents.

Qu'en pensez-vous ?

En attendant votre réponse, nous vous souhaitons une bonne journée.

Héloïse, Baptiste, Romane et Lola

Le potager « partagé »

Cette demande a été favorablement accueillie par le conseil municipal qui a donné son accord à la création de ce potager.



Le potager « partagé » rue des Crayères

La fibre optique arrive... dans quelques mois

Le déploiement de la fibre optique est la meilleure solution technique permettant d'apporter un Très Haut Débit et d'avoir un service de qualité.

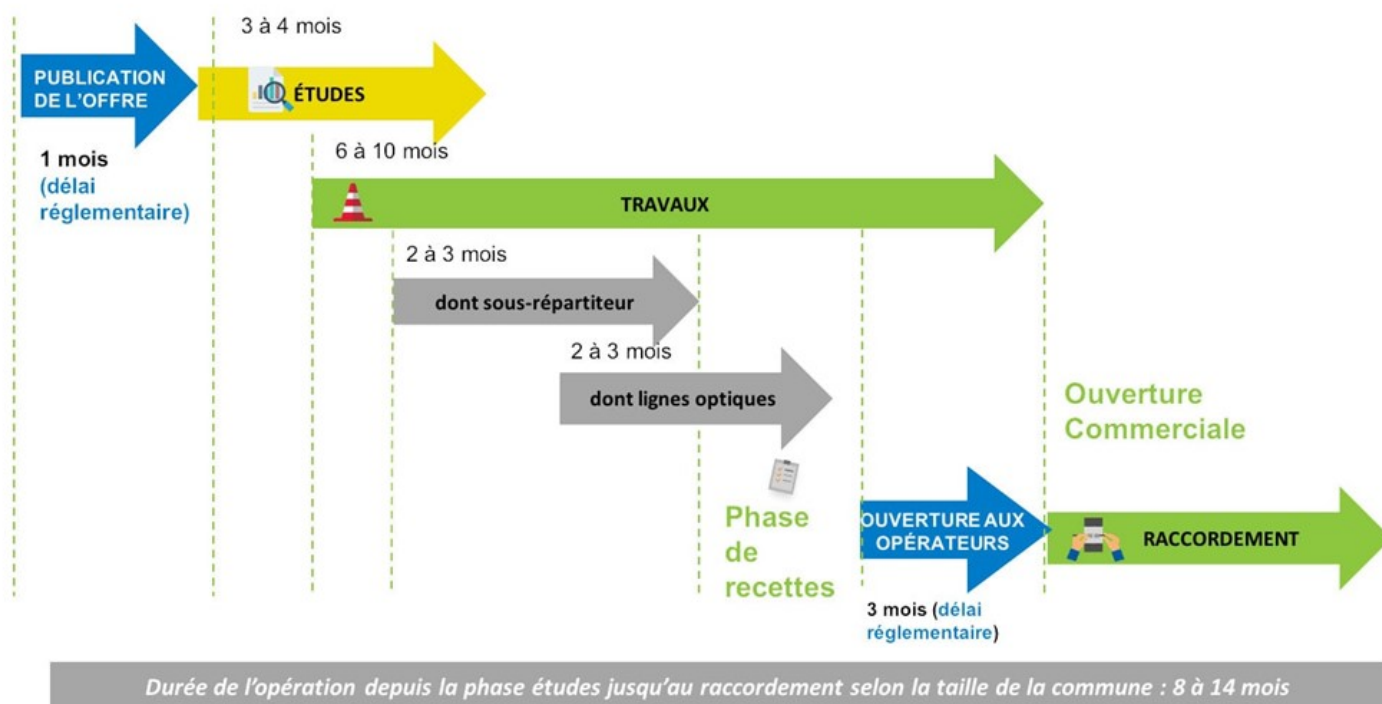
Son installation par Losange concerne 3404 communes du Grand Est (soit environ 900 000 prises).

Le projet Losange a officiellement démarré le 4 août 2017, un peu plus d'un an après le projet Rosace concernant les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Ce projet de Réseau d'Initiative Publique (1^{er} RIP de France), baptisé Losange, est mené à l'initiative de la Région Grand Est, maître d'ouvrage, en partenariat avec sept conseils départementaux (les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges).

Le RIP a pour mission d'assurer la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 35 ans.

Calendrier de déploiement d'une commune



Dans notre commune, le début des travaux a eu lieu, mais nous ne sommes qu'au début de la phase « travaux ».

Seuls les câbles ont été enfouis à l'entrée du village (création d'artère souterraine par un prestataire) et les fondations d'un répartiteur sont en cours.

En règle générale, le déploiement du réseau dans une commune suit le cheminement du réseau téléphonique historique. Lors des travaux d'aménagement dans la commune un fourreau destiné à la fibre optique a été enfoui. La fibre empruntera ce fourreau.

Le Nœud de Raccordement Optique (NRO), le sous-répartiteur optique (SRO), les Points de Branchement

de la fibre Optique (BPO) sont à installer, ce qui implique **plusieurs mois de travaux**.

Depuis plusieurs mois, les réunions publiques d'information concernant l'arrivée de la fibre ont dû cesser jusqu'à nouvel ordre.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le gouvernement à la suite de la crise du Covid 19.

Au niveau de la commune, vous serez tenus informés de l'évolution des travaux et plus tard de l'ouverture à la commercialisation qui devrait avoir lieu vers fin 2022 ou début 2023.

Lors de la période de commercialisation par les différents opérateurs, soyez vigilants, **attention aux ARNAQUES !**

Pour plus d'informations : <https://www.losange-fibre.fr>

Pour tester votre connexion : <https://www.speedtest.fr>

JPG, source Losange

Pas si bête

J'ai un chien, je ramasse ses déjections

Les déjections canines sur les trottoirs constituent une nuisance et un danger



Mon chien aboie, je le fais taire

Les aboiements réguliers d'un chien constituent une nuisance pour le voisinage. S'ils sont réguliers, ils peuvent être constatés par un agent assermenté et sanctionnés d'une amende pour trouble de voisinage.



Mon chien monte la garde, je veille à la sécurité des postiers et livreurs

Le facteur doit pouvoir déposer courriers et colis sans risque d'être mordu par un chien.



Je ne nourris pas les nuisibles de façon régulière

La nourriture (de même que des déchets mal stockés) attire toutes sortes de nuisibles : rats, insectes, pigeons.

Je demande un permis de détention si mon chien appartient à la catégorie 1 ou 2

Le permis est délivré par le Mairie. En cas d'infraction, la contravention s'élève à 35 € et peut aller jusqu'à la saisie de l'animal. En cas de morsure, l'animal peut être euthanasié.

Je tiens mon chien en laisse, quels que soient sa race et son gabarit

S'il est catégorisé, il est nécessaire de le sortir avec une muselière.



J'ai des animaux errants dans mon jardin

Je contacte la Société Protectrice des Animaux (SPA) ou une autre association. Si besoin, je peux contacter la Mairie, qui fera intervenir une société de capture des animaux.



La rue des Tuilots

Récemment, la rue des Tuilots a été rénovée par les services de la Communauté Urbaine du Grand Reims. De nouveaux candélabres remplacent les anciens luminaires proposant ainsi un éclairage très satisfaisant.

Un trottoir a été créé sur toute la longueur de la rue permettant un déplacement en toute quiétude des piétons, des personnes à mobilité réduite, des landaus et des poussettes. Les employés communaux ont aménagé les abords en semant du gazon.



Evitez de vous garer sur les trottoirs



La collecte des bouchons

« Un petit bouchon, ça n'a pas de prix »

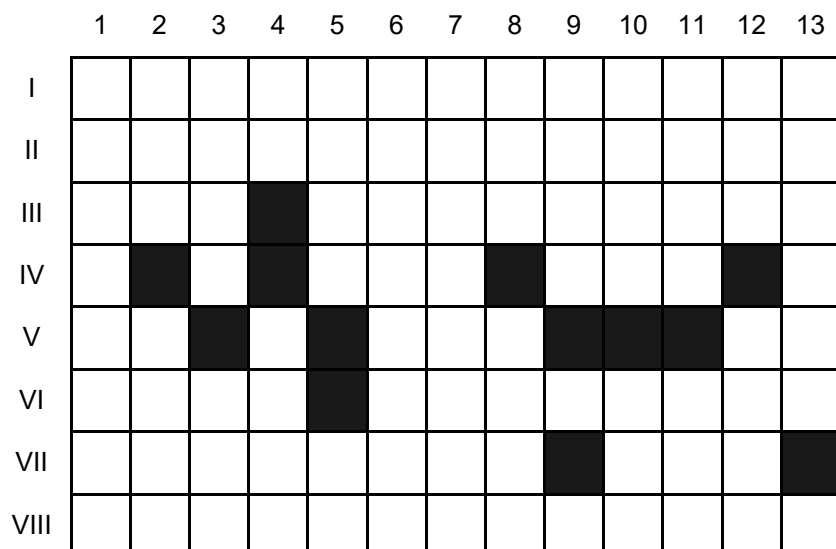
Continuons la collecte pour l'association « Les bouchons d'amour ».

Les bouchons sont recyclés pour financer du matériel ou des équipements pour les personnes handicapées.

Un grand merci à ceux qui jouent le jeu.

Déposez vos sacs au 3 ruelle d'Ormes, Michèle les récupère, Thomas les transporte au centre de collecte situé à Saint-Martin-sur-le-Pré (51).

Les mots croisés de Guy



Un peu d'histoire

Horizontalement :

- I- Pour deux événements cette année, au choix, un bicentenaire ou un cent-cinquantenaire.
- II- Tel le roseau de la fable.
- III- Prénom à cartoon – La pluie et le beau temps.
- IV- Plus à Rome – Entreprises (abréviation).
- V- Ytterbium – Grossesse délocalisée – Prénom d'actrice.
- VI- Divagua – L'homme du premier événement.
- VII- Bêtifant – Procédé utilisé ici (abréviation).
- VIII- La durée en jours du deuxième événement.

Solution du n°72

Verticalement :

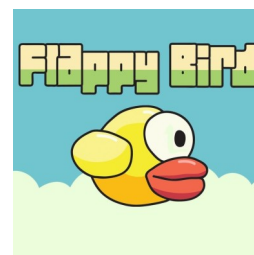
- 1- Ils ont des droits depuis 89.
- 2- Un londonien – Virtuosité.
- 3- Marignan – Rayon.
- 4- Pronom – Suit l'armistice.
- 5- Contré de bas en haut – Les chemises brunes.
- 6- 1515.
- 7- Prussien lors du deuxième événement.
- 8- Se conduise en homme – Capable.
- 9- Duchesse de Bretagne.
- 10- Délicatesse – Elle protège le suivant.
- 11- Protégé par la précédente – Coule de source.
- 12- Encouragement – Hugo l'a décrit, (partiellement) endormi.
- 13- Il a précédé Bonaparte à Aboukir.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	P	E	R	I	P	H	E	R	I	Q	U	E
II	A	P	E	R	I	O	D	I	Q	U	E	S
III	R	I	G	A		R	I	T	U	E	L	S
IV	A	N	I	S		V	F		I		E	U
V	C	E	R	C	L	A	I		T	U		Y
VI	H	U	A	I		T	E	N	O	N	N	A
VII	U	S		B	O	H	R		S	T		G
VIII	T	E	S	L	A		A	S		E	R	E
IX	E	S	S	E	N	T	I	E	L	L	E	S

La saviez-vous ?

Le créateur de Candy Crush gagne 470 000 € par jour grâce à son jeu.

Dépassé par les événements, le créateur de Flappy Bird a décidé de supprimer son jeu qui lui rapportait 50 000 \$ par jour.



Des nouvelles de Romain

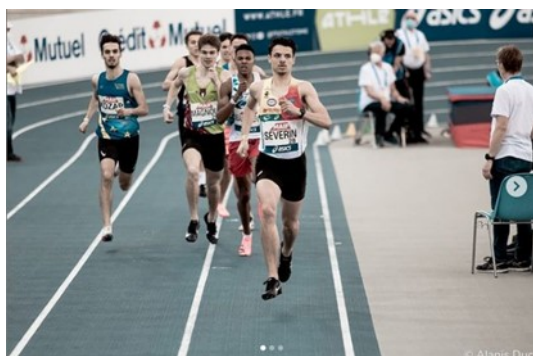


Photo Alanis Duc

Au fil des saisons, nous suivons notre champion de France, Romain Séverin habitant notre village. Ce jeune protégé de l'EFSRA (Entente Family Stade de Reims Athlétisme) se retrouve en terre provençale lors des championnats de France Elite et Espoirs d'athlétisme hivernaux fin février 2021.

Après avoir conquis le titre Junior dans cette même salle de Miramas l'an dernier, c'est dans un format particulier, Covid oblige, que les championnats se sont déroulés, réservés aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Réalisant en qualifications le quadruple tour de piste (800 m) en 1'52"24, l'athlète a remporté le lendemain la finale B des championnats Elite en 1'51"44, décrochant au passage le titre de vice-champion de France Espoir du 800 m Indoor avec un nouveau record personnel à la clé.

Le coin des gourmands

Durant le couvre-feu « **Chez Jeanne** » fait escale
sur la place du village un SAMEDI midi sur deux (semaines paires)
 Ne manquez rien... ses burgers, ses frites, du frais et du fait « Maison ».
 Commande au 07 67 86 63 02 — Facebook : chezjeannereims

La bibliothèque communale

La bibliothèque communale déménage et suspend son activité pendant la durée des travaux de la nouvelle école. Dans deux ans, un autre local, plus facile d'accès, sera choisi afin d'accueillir les lecteurs.



Appel à bénévoles pour le 20 mai

Bientôt les beaux jours et les plantations de fleurs dans le village **le jeudi 20 mai**.

Ce sont plus de mille plantes et 40 variétés différentes qu'il faudra répartir dans les différents massifs et jardinières à cette date.

Le comité de fleurissement fera, comme d'habitude, appel aux bonnes volontés pour planter et entretenir les massifs (ce qui consiste à désherber et à couper les fleurs fanées).

Les personnes intéressées doivent se faire connaître
auprès d'Aline Baudou au **03 26 36 20 95**.



Les élections en 2021

Sans nouveau changement,
 les élections régionales et départementales
 se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Le bureau de vote dans la salle des fêtes
 sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

Restauration de l'église Saint Remi

Après de longs mois nécessaires à la préparation du dossier de restauration de l'église Saint Remi (marchés, obtention des subventions), la première tranche des travaux va enfin commencer à compter du 25 mai 2021.

Trois corps de métier vont intervenir durant une période prévisionnelle de 4 à 6 mois : maçons, charpentiers et électriciens.

Durant ces travaux, la rue de l'église sera barrée et servira de base de vie aux entreprises ; l'accès à la salle des fêtes sera cependant toujours possible. Par ailleurs, il ne pourra plus y avoir de célébrations dans l'église durant cette période, mais l'accès au cimetière restera possible par la grille à l'angle de la rue de Reims et de la rue de l'église.

Evénements

Les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent pas de préciser si les événements habituels pourront avoir lieu dans notre commune.

État civil

Décès :

Gérard MOINE, le 3 février 2021

Jean-Guy JACQUINET, le 12 février 2021

Yann JANCENELLE, le 19 avril 2021

La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :
 03 26 36 55 98

Réception du public :

Lundi-mardi-mercredi
 jeudi-vendredi
 de 14 h à 18 h

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 16 h 30 à 19 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Directeur de la publication :

Anny DESOY

Impression

DIGITAL PRINT
CHAMPAGNE REPRO

**Des informations
 ponctuelles se
 trouvent sur le site
 de la commune.**

Adresse du site :

mairie-lesmesneux.fr

Adresses utiles :

asclesmesneux.fr

grandreims.fr